



MAIRIE  
42220 COLOMBIER

## **Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 25 février 2022**

**Présents**, Mme BERGERE Caroline, M. BERNON Jean-Louis, M. GACHE Jérôme, M. GACHE Maxime, M. GALLEY Gilles, Mme LECORNU Françoise, M. VALLOT Jean-Paul.

**Excusé(e)s** : M. TAMET Marcel (pouvoir donnée à Mme BERGERE Caroline)  
M. ARROUEZ Ronan (pouvoir donnée à Mme BERGERE Caroline)  
Mme LECORNU Françoise

**Secrétaire de séance** : M. Gilles GALLEY

Le quorum étant atteint la séance débute sous la présidence de Monsieur le maire à 19h00.

### **→ Vote exercice 2021 compte administratif, compte de gestion et délibération affectation des résultats :**

L'exercice 2021 n'ayant pas été clos à temps, le vote du compte administratif 2021 est reporté au prochain conseil municipal.

### **→ Vote du budget 2022 (budget primitif) :**

L'élaboration du budget primitif n'ayant pas été terminée son vote est reporté au prochain CM.

### **→ Achat fournitures pour le terrain de loisirs :**

Monsieur le maire rappelle que la commune dispose d'un avoir valable pour l'entreprise GÉDIMAT (DELMONICO DOREL). Il rappelle également qu'il va falloir acheter des tuiles et des moellons pour construire le préau du terrain de jeux. C'est donc tout naturellement qu'il propose de voter l'utilisation de cet avoir pour l'achat de matériaux pour la construction du préau.

Vote pour à l'unanimité.

---

→ Révision et validation des contrats d'assurance auprès de GROUPAMA:

Monsieur le maire explique qu'il a reçu en entretien l'interlocuteur de la commune, M. Bastien MOREL pour la révision et la mise à jour des contrats d'assurance de la commune.

Suite à cet entretien M. MOREL a proposé plusieurs types de contrats. M. le maire propose à l'assemblée de voter en faveur de celui intitulé « VILLASSUR » qui semble le mieux correspondre aux besoins de la commune.

Vote pour à l'unanimité

→ Demande de subvention : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Colombier, suite à la réalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement, souhaite poursuivre la réalisation des travaux d'amélioration du fonctionnement des infrastructures d'assainissement. Ainsi, la commune doit maintenant engager la mise en œuvre d'une nouvelle station d'épuration au niveau du bourg.

Monsieur le Maire indique que la commune de Colombier a retenu comme maître d'œuvre pour suivre le projet d'assainissement : construction d'une nouvelle station d'épuration du bourg la société SINBIO . Cette dernière a établi un récapitulatif des coûts engagés

Il précise que cette opération peut être financée par différents partenaires techniques et financiers.

Monsieur le Maire sollicite donc une aide auprès du Département de la Loire, de l'Etat pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à demander l'aide du Département de la Loire, et de l'Etat pour l'opération d'assainissement de la commune de Colombier : construction d'une nouvelle station d'épuration du bourg.
- **AUTORISE** le Maire à faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions allouées pour cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant.
- **AUTORISE** le plan de financement suivant pour un montant global des travaux hors taxes de 334 948 €.

20% du montant HT subventionné par le département de la Loire soit 66 989, 60€

60% du montant HT subventionné par la DETR soit 200 968, 80 €

20% par un prêt bancaire soit 66 989, 60 €

---

→ **Choix de l'entreprise de charpente pour l'abris du terrain de pétanque :**

Malgré plusieurs demandes auprès de différentes entreprises, Monsieur le maire n'a reçu qu'un seul devis : celui de l'entreprise BONNY. Il explique que les entreprises sont surchargées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote en faveur du devis de l'entreprise BONNY.

→ **Question diverses :**

- Vente du barnum pliant à 50 % du prix d'achat neuf.
- Mise en place organisation PARIS/NICE (barriérage, décorations ...).
- Dossier subvention Souvenirs Français à étudier.
- Les permanences des tenues de bureau de vote ont été abordées. Les personnes présentes se sont positionnées. Merci aux absents d'indiquer leur choix en tenant compte du fait que Brigitte et Jean-Louis se sont positionnés sur plusieurs plages qui pourraient être libérées (sauf JP VALLOT qui doit faire ouverture et fermeture).

Voir tableau joint en comptant 3 personnes à chaque plage.

## **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

	<b>10/04/2022</b>	<b>24/04/2022</b>
08h30 - 10h30	VALLOT Jean-Paul	VALLOT Jean-Paul
	BERGERE Caroline	BERGERE Caroline
	GEOURJON Brigitte	GEOURJON Brigitte
10h30 - 13h00	BERNON Jean-Louis	BERNON Jean-Louis
13h00 - 15h30	GEOURJON Brigitte	GEOURJON Brigitte
	BERNON Jean-Louis	BERNON Jean-Louis
	GALLEY Gilles	GALLEY Gilles
15h30 - 18h00	VALLOT Jean-Paul	VALLOT Jean-Paul
	GACHE Maxime	GACHE Maxime
	GACHE Jérôme	GACHE Jérôme

## **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**

---

<b>12/06/2022</b>	<b>19/06/2022</b>
08h30 - 10h30	
10h30 - 13h00	
13h00 - 15h30	
15h30 – 18h00	

Tous les points de la séance ayant été abordés Monsieur le maire décide de lever la séance à 22h15.

---